MARCHÉS PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Personne publique :

UNIVERSITÉ DE RENNES
PÔLE DES ACHATS
2, Rue du THABOR
CS 46510
35065 RENNES CEDEX

Objet du marché :

Fourniture de monographies imprimées, éditées en France pour les Bibliothèques Universitaires et les Unités de Formation et de Recherche de l'Université de Rennes

---

établi en application du code de la commande publique
(ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 et décret 2018-1075 du 3 décembre 2018)

La procédure de consultation utilisée est la suivante :
Appel d'offres ouvert européen en application du code de la commande publique
Articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5

Date et heure limites de remise des offres :

MARDI 12 JANVIER 2027 à 11H30 (Heure de Paris)

Référence Consultation : 2026048AOF

- Version établie en date du 27/11/2026

Attention : réponse électronique imposée
sur la plate-forme www.marches-publics.gouv.fr

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

Article 1 - Objet de la consultation 3
1-1-Objet 3
1-2-Procédure de passation 3
1-3-Forme du marché 3
Article 2 - Dispositions générales 4
2-1-Décomposition du marché 4
2-2-Durée – Délais d'exécution 4
2-3-Marché complémentaire pour réalisation de prestations similaires 4
2-4-Nomenclature communautaire pertinente 5
2-5-Modalités de financement et de paiement 5
2-6-Forme juridique de l'attributaire 5
2-7-Variantes et prestations supplémentaires éventuelles 5
2-8-Propriété intellectuelle 5
2-9-Dispositions techniques particulières relative aux marchés de défense ou de sécurité 5
Article 3 - Dossier de consultation 5
3-1-Contenu du Dossier de Consultation des Entreprises [DCE] 5
3-2-Mise à disposition du Dossier de Consultation des Entreprises [DCE] par voie électronique 5
3-3-Modification de détail au dossier de consultation 6
Article 4 - Garantie 6
Article 5 - Délais de validité des propositions 6
Article 6 - Présentation des propositions 6
6-1-Date et heure limites de remise des offres : 6
6-2-Documents à produire 7
6-3-Langue de rédaction des propositions 8
6-4-Unité monétaire 8
6-5- Modalité de la remise des plis de manière dématérialisée 8
Article 7 - Modalités de réponse 10
Article 8 - Jugement des propositions 10
Article 9 - Litiges 11
Article 10 - Renseignements complémentaires - Correspondants 12

Article 1 - Objet de la consultation

1-1-Objet

La consultation porte sur les prestations désignées ci-après :

Fourniture de monographies imprimées, éditées en France pour les Bibliothèques Universitaires et les Unités de Formation et de Recherche de l'Université de Rennes

Ces prestations pour le Service Commun de la Documentation et l'ensemble des sites de l'Université de Rennes concernent les domaines disciplinaires universitaires suivants : **Sciences**, **Santé**, **Droit**, **Économie**, **Gestion**, **Science Politique**, **Philosophie** et **Documentation générale**.

Cette fourniture comprend les monographies en langue française et en langues étrangères, accompagnées de documents sur d'autres supports que le papier : les cédéroms, les DVD, etc.

Le Service Commun de la Documentation comprend, sur plusieurs sites géographiques, à Rennes et en Bretagne :

Les 3 bibliothèques universitaires de l'Université de Rennes :

- BU Centre : 4, rue Lesage – CS 36402 – 35064 RENNES CEDEX
- BU Villejean Santé : 13, avenue du Professeur Léon Bernard – 35043 RENNES CEDEX
- BU Beaulieu : 263, avenue du Général Leclerc – CS 74205 – 35700 RENNES CEDEX

Les bibliothèques et unités documentaires spécifiques aux différentes Unités de Formation et de Recherche (UFR) et aux laboratoires dont les coordonnées figureront sur les bons de commande et concernent les localisations suivantes :

- À Rennes (35) : tous les sites universitaires et laboratoires de recherche de l'Université de Rennes
- À Saint Malo (35) : le site de l'IUT
- À Paimpont (35) : le site de la Station Biologique
- À Saint Brieuc (22) : le site du Pôle universitaire
- À Lannion (22) : les sites de l'IUT et de l'ENSSAT

Dépense annuelle moyenne estimée et non contractuelle (en Euros HT) : *250 000 / 300 000 € HT.*

1-2-Procédure de passation

La présente consultation est passée sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen, en application des dispositions du code de la commande publique, et notamment des articles L. 2124-2 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, et les articles R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie règlementaire du code de la commande publique.

1-3-Forme du marché

Suivant les dispositions des articles R. 2162-2 et R. 2162-4 2° du Code de la commande publique, la consultation donnera lieu à un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire conclu sans minimum et avec un montant maximum établi comme suit :

- **Fourniture de monographies imprimées, éditées en France : *2 400 000 € HT*** *sur la durée totale de l'accord-cadre.*

Les prestations attendues revêtiront la forme d'opérations d'achats fractionnés et opérés par bons de commande successifs pendant la durée d'exécution des accords-cadres, conformément aux articles R. 2162-5, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code.

L'accord-cadre susvisé est régi par les clauses du Cahier des Clauses techniques Particulières [C.C.T.P.] n° 2026048AOF et les modalités d'exécution définies au Cahier des Clauses Administratives Particulières [C.C.A.P.] n° 2026048AOF et conformément aux dispositions fixées au Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés de Fournitures Courantes et Services [CCAG-FCS], publié au JORF n°0078 du 1er avril 2021, non fourni par l'Administration, mais réputé connu des candidats.

Article 2 - Dispositions générales

2-1-Décomposition du marché

2-1-1-Lots

Le présent appel d'offres n'est pas décomposé en lot au sens de l'article L. 2113-10 du code de la commande publique.

Justification du non allotissement : le présent accord-cadre est composé d'un lot unique compte tenu du caractère global du projet d'achat concerné.

2-1-2-Tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

2-1-3-Phases

Il n'est pas prévu de décomposition en phases.

2-2-Durée – Délais d'exécution

Le marché susvisé est conclu à la date de notification sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire fractionné à bons de commande sans minimum et avec un maximum établi comme suit : ***2 400 000 € HT*** *sur la durée totale de l'accord-cadre.*

L'accord-cadre susvisé est conclu à partir de sa notification pour une période ferme **d'un an, reconductible par tacite reconduction trois fois pour une durée supplémentaire d'un an**, sans que la durée globale ne dépasse quatre ans.

Toutefois, le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de ne pas reconduire l'accord-cadre en avisant le titulaire par recommandé avec accusé réception, trois mois avant la date anniversaire du marché.

Les délais d'exécution, livraison des fournitures, objets du présent accord-cadre, et de vérification de leur conformité, sont indiqués à l'article 3.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

2-3-Marché complémentaire pour réalisation de prestations similaires

L'acheteur pourra conclure un marché négocié de fournitures sans publicité ni mis en concurrence avec le titulaire s'agissant de livraisons complémentaires, tel que défini à l'article R. 2122-4 1° du Code.

Par ailleurs, suivant les dispositions des articles R. 2122-4 et R. 2122-7 du code de la commande publique, cet accord-cadre pourra donner lieu à un nouveau marché pour la livraison de fournitures et/ou la réalisation de prestations similaires, qui seront exécutées par l'attributaire du présent accord-cadre.

Les conditions d'exécution de cet accord-cadre seront les suivantes :

- ➢ consultation de l'attributaire du présent accord-cadre sur la base d'un descriptif technique des fournitures à livrer ou des prestations à réaliser ;
- ➢ remise par l'attributaire du présent accord cadre d'une offre de prix comportant une décomposition du prix globale et forfaitaire dans les délais fixés par l'acheteur ;
- ➢ les conditions administratives du nouvel accord-cadre seront celles figurant dans le C.C.A.P. N° 2026048AOF.

Cet accord-cadre de fournitures et/ou de prestations similaires pourra être conclu dans les trois ans à compter de la notification du présent marché.

2-4-Nomenclature communautaire pertinente

Les références aux nomenclatures européennes « Vocabulaire Commun aux marchés publics » [CPV] associées à la présente consultation sont les suivantes :

- 22100000-1 : Livres, brochures et dépliants imprimés
- 22110000-4 : Livres imprimés
- 22113000-5 : Livres de bibliothèque

2-5-Modalités de financement et de paiement

Le mode de règlement est le virement avec mandatement à 30 jours maximum.

2-6-Forme juridique de l'attributaire

Les candidats peuvent se présenter sous la forme de groupements d'opérateurs économiques, qu'il s'agisse d'un groupement conjoint ou d'un groupement solidaire.

En application de l'article R.2142-23 du code de la commande publique, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant en qualité de mandataire de plusieurs groupements.

En application des articles R.2142-20 et R.2142-24 du code de la commande publique, en cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur public.

2-7-Variantes et prestations supplémentaires éventuelles

2-7-1-Variantes pour prestations alternatives

Conformément à l'article R. 2151-8 du code de la commande publique, les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées dans le cadre de la présente consultation.

2-7-2- Prestations Supplémentaires Eventuelles (Options)

Il n'y a pas de variante pour prestations supplémentaire demandée dans le cadre de la présente consultation.

2-8-Propriété intellectuelle

Sans objet.

2-9-Dispositions techniques particulières relative aux marchés de défense ou de sécurité

Sans objet.

Article 3 - Dossier de consultation

3-1-Contenu du Dossier de Consultation des Entreprises [DCE]

Le Dossier de Consultation des Entreprises comprend les documents suivants :

- le présent Règlement de la Consultation [RC],
- l'Acte d'Engagement [AE] à renseigner par les candidats, et ses annexes n° 1, n°2 et n°3,
- le CCTP dont l'exemplaire conservé dans les archives du pouvoir adjudicateur fait seul foi, et ses annexes n°1 et 2,
- le CCAP dont l'exemplaire conservé dans les archives du pouvoir adjudicateur fait seul foi,
- les DC1 et DC2 à renseigner par les candidats.

3-2-Mise à disposition du Dossier de Consultation des Entreprises [DCE] par voie électronique

Le dossier de consultation est accessible sur la plateforme ci-après : https://www.marches-publics.gouv.fr/

ATTENTION :
Il est recommandé que les candidats s'authentifient sur le site suscité, en indiquant une adresse électronique (courriel) valide et permettant de façon certaine une correspondance électronique, notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou modifications apportées au Dossier de Consultation.

3-3-Modification de détail au dossier de consultation

L'acheteur public se réserve le droit d'envoyer au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 4 - Garantie

Le présent dossier concerne à la fois l'acquisition des fournitures susvisées, ainsi que les garanties de ces différentes fournitures, et le cas échéant les extensions de garanties demandées.

Article 5 - Délais de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est fixé à 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

Article 6 - Présentation des propositions

ATTENTION : La remise des offres devra être effectuée de manière totalement dématérialisée sur la plateforme des achats de l'Etat [PLACE] accessible à l'adresse INTERNET suivante (URL) : https://www.marches-publics.gouv.fr.

L'attention des candidats est attirée sur la nécessité de prévoir un délai d'acheminement suffisant de manière à anticiper les aléas techniques et/ou de téléchargement suffisant de l'ensemble des pièces constitutives des candidatures et des offres. Nous vous conseillons vivement de tester dans un délai suffisant, (au moins la veille de la date limite de remise des offres) vos applications de versement de fichiers. En cas de difficultés, vous pouvez nous contacter par mail (achats@listes.univ-rennes.fr) ou par téléphone (02-23-23-39-27).

6-1-Date et heure limites de remise des offres :

MARDI 12 JANVIER 2027 à 11H30 (Heure de Paris)

Remise des plis par voie électronique :

ATTENTION : Les dépôts de plis devront impérativement être effectués par voie dématérialisée, suivant les modalités détaillées ci-après.

Les dossiers de soumission des candidats qui seraient remis après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas admis lors de la phase d'ouverture des plis.

6-2-Documents à produire

PIECES DE LA CANDIDATURE :

Sont exclues de la procédure de passation des marchés les candidats concernés par les articles L.2141-1 à L.2141-5 du code de la commande publique.

En application de l'article R.2143-4 du code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme du document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par la Commission européenne, en lieu et place des documents mentionnés à l'article R.2143-3 (Plus de renseignements : https://www.economie.gouv.fr/daj/dume-espd). Si le candidat présente sa candidature sous la forme d'un DUME, ce dernier devra être rédigé en français.

Conformément aux dispositions en vigueur depuis le 01/04/18 pour les acheteurs publics, l'Université de Rennes acceptera le DUME transmis par voie électronique (eDUME) à partir de la plateforme des marchés « PLACE », le mode de candidature décrit ci-après demeurant malgré tout utilisable.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- Lettre de candidature et le cas échéant l'habilitation du mandataire par ses co-traitants en cas de groupement (formulaire DC1 fourni aux candidats avec le présent dossier de consultation) ;
- Déclaration des candidats aux marchés de l'Etat (formulaire DC2 fourni aux candidats avec le présent dossier de consultation), avec notamment le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisé au cours des trois dernières années ;

Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner ;
- Le Pouvoir habilitant le signataire à engager la société candidate ;
- Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article R.2143-3 du code de la commande publique : la copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail ;
- Une Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Une Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des prestations exécutées au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les prestations les plus importantes. Ces attestations indiquent le montant, la date, et le lieu d'exécution et précisent s'elles ont été effectuées selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Les certificats de qualifications et/ou de qualité éventuellement demandés aux candidats au CCTP. Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.
- **Une attestation de conformité avec les obligations de déclaration et de paiement liées au droit de prêt délivrées par la Société française des intérêts des auteurs de l'écrit (SOFIA)**

*Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières **d'autres opérateurs économiques** sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.*

Lors de l'examen des candidatures, conformément aux articles R.2144-1 et R.2144-2 du code de la commande publique, s'il est constaté que des pièces visées ci-dessus étaient manquantes ou incomplètes, l'acheteur public peut décider de demander aux candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 5 jours.

PIÈCES DE L'OFFRE :

Un projet de marché comprenant :

- un Dossier technique ou mémoire méthodologique relatifs à l'exécution des prestations ;
- un Acte d'Engagement fourni au présent dossier dûment renseigné par le candidat ;
- les Annexes à l'Acte d'Engagement n° 1, n° 2 et n° 3 jointes au DCE**, qui doivent être complétés telles quelles par le candidat ;**
- **Plateforme en ligne** : Pendant la consultation, l'accès à une plateforme est nécessaire afin de réaliser des tests de la base et de ses fonctionnalités. Cette plateforme devra être mis à disposition de l'Université de Rennes par les candidats, avec un code d'accès ou un mot de passe protégé.
  Les coordonnées d'un référent technique devront également être présentes en cas de problème d'accès à cette plateforme de test.
  ATTENTION : Il s'agit d'effectuer une réelle mise en situation d'élaboration d'un panier de commande et non pas simplement d'avoir des éléments didacticiels ou de démonstration de l'outil proposé sur un support numérique ou sous une autre forme.

ATTENTION :
Toute clause portée dans les conditions générales de vente des candidats, dans leurs tarifs ou dans toute autre documentation contraire aux dispositions des pièces contractuelles du marché est réputée non écrite et ne pouvant s'appliquer au présent marché.

ATTENTION :
En raison de la dématérialisation le candidat précisera obligatoirement la(les) adresse(s) courriel (E-mail) où seront adressées les lettres de notification, lettres relatives aux offres ou candidatures non retenues. En cas d'omission ces documents seront envoyés sur les adresses des membres de la société dont le pouvoir adjudicateur peut disposer et aux risques et périls du candidat défaillant.

6-3-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

6-4-Unité monétaire

L'acheteur public conclura les prestations objet du présent accord-cadre dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

6-5- Modalité de la remise des plis de manière dématérialisée

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

ATTENTION : Les candidats sont informés que suivant l'objectif de dématérialisation et de simplification des procédures relatives à la Commande Publique, LA SIGNATURE ELECTRONIQUE EST FACULTATIVE ET N'EST PAS EXIGEE dans le cadre de la présente consultation par la personne publique.

Remise électronique des offres :
Conformément aux dispositions de l'article L.2132-2 du code de la commande publique, la personne publique impose la transmission des offres par voie électronique suivant les dispositions ci-après.

Les modalités de réponse électronique de la présente consultation sont régies par les articles R.2132-7 à R .2132-14 du code de la commande publique et de l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les offres (fichiers) seront déposées sur la Plate-forme des achats de l'État [PLACE] accessible à l'adresse INTERNET suivante (URL) : https://www.marches-publics.gouv.fr

Les candidats trouveront sur le site www.marches-publics.gouv.fr « un guide utilisateur entreprise » ainsi qu'un dossier d'auto-formation téléchargeables qui précisent les conditions d'utilisation de la place de marché interministérielle : https://www.marches-publics.gouv.fr, et notamment les pré-requis techniques et certificats électroniques nécessaires au dépôt d'une offre dématérialisée.

Dans le déroulement de la procédure, le candidat est donc lié par le présent Règlement de Consultation ainsi que par les conditions d'utilisation de la salle des marchés figurant sur le site www.marches-publics.gouv.fr.

- **Aide & ASSISTANCE :**

- Des consultations de tests sont disponibles pour les candidats dans l'onglet : « se préparer à répondre » ;
- Guides d'utilisation et modules d'autoformation disponibles dans le menu Aide de la plateforme.

Accompagnement et Assistance technique
Le service de support technique de PLACE est ouvert de 9h00 à 19h00 les jours ouvrés et répond aux candidats par système de ticket disponible sur la plateforme.

- **DELAIS DE TRANSMISSION DES OFFRES PAR VOIE ELECTRONIQUE :**

La transmission des offres par voie électronique doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique avant la date limite indiquée à l'article 6-1 du présent Règlement de Consultation.

ATTENTION :
L'attention des candidats est attirée sur la nécessité de prévoir un délai d'acheminement (transfert finalisé pour l'ensemble des fichiers sur la plateforme ainsi que pour leur authentification par signature électronique) suffisant, de manière à anticiper les aléas techniques et/ou le temps de téléchargement suffisant de l'ensemble des pièces constitutives des candidatures et offres.
C'est en effet l'heure exacte de réception de l'offre électronique sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur qui est prise en considération comme heure de réception.

Il appartient aux candidats de s'assurer du bon acheminement de leur offre, le pouvoir adjudicateur ne saurait être tenu pour responsable de dysfonctionnements éventuels apparus lors de la transmission électronique de l'offre du candidat.
Les dossiers qui seraient transmis électroniquement après la date et l'heure limites fixées au présent Règlement de Consultation ne seront pas admis lors de la phase d'ouverture des plis.

- **FORMAT DES FICHIERS :**

Afin d'éviter des blocages liés aux logiciels, le format PDF est souhaité.
Le candidat est invité à :
- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe",
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros",
Les fichiers de type bordereaux des prix unitaires ou décomposition du prix global forfaitaire à renseigner par le candidat devront en revanche conserver le format Excel.

- **ANTI-VIRUS :**

Les candidats s'assureront avant la constitution de leur dossier que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre devra être traité préalablement par le candidat par un anti-virus. En effet, conformément à la réglementation en vigueur, la réception de tout fichier contenant un

virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Au moment de la phase d'ouverture des plis, la personne publique utilisera un antivirus. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant pas été reçu, le candidat en sera averti grâce aux renseignements saisis lors de son identification.

- **COPIE DE SAUVEGARDE :**

Suivant les dispositions de l'article R.2132-11 du code de la commande publique, les opérateurs économiques peuvent adresser au pouvoir adjudicateur, par voie électronique, une copie de sauvegarde de ces documents avec mention complémentaire « COPIE DE SAUVEGARDE » à l'adresse mail suivante : achats@listes.univ-rennes.fr .

Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue au pouvoir adjudicateur dans le délai fixé sur la page de garde du présent Règlement de Consultation.

- **NOTIFICATION D'UNE OFFRE ELECTRONIQUE :**

La notification du marché se fait par voie électronique. Pour ce faire, les actes d'engagement originaux seront contresignés électroniquement par l'attributaire avant notification.

Article 7 - Modalités de réponse

Le dossier soumis par le candidat doit comprendre les documents de la candidature et ceux relatifs à l'offre technique et commerciale.

Le candidat qui soumissionne en groupement d'entreprises, avec un sous-traitant, doit remettre les pièces de candidature demandées à l'article 6 du présent règlement de la consultation.

Le candidat étranger doit remettre les pièces de candidature demandées à l'article 6 du présent règlement de la consultation.

Le candidat doit impérativement joindre les pièces relatives à l'offre demandées à l'article 6 du présent règlement de consultation.

Article 8 - Jugement des propositions

L'analyse des propositions soumises par les candidats donnera lieu à un classement des offres.

Les critères intervenant pour l'appréciation des candidatures sont les garanties et capacités techniques et financières ainsi que la capacité professionnelle. Suite à cette analyse, sont éliminés :

- les candidatures qui ne sont pas recevables ;
- les soumissionnaires dont les capacités techniques, financières et professionnelles pour la réalisation des prestations du ou des marchés seront jugées insuffisantes, après analyse des éléments fournis dans la partie candidature du pli.

Le jugement et classement des offres sera effectué suivant les dispositions prévues aux articles L.2152-7, L.2152-8, R.2152-6 et R.2152-7 du code de la commande publique au moyen des critères hiérarchisés suivants :

<u>CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES</u> :

- Qualité technique : notation sur **60**
  Sera étudiée, au titre de la valeur technique, la qualité de l'organisation du candidat démontrant sa capacité à mobiliser les moyens techniques et humains nécessaires à la réalisation des prestations, dans les délais requis, et à en assurer un suivi qualitatif.

- Délais d'exécution : notation sur **10** ;

- Taux de remises consentis : notation sur **10** ;

- Performances en matière de protection de l'environnement en lien avec l'objet du marché : notation sur **15**
  La note est attribuée au regard des éléments apportés à l'annexe 3 de l'acte d'engagement « **cadre de réponse DD&RSE** » ainsi qu'au mémoire, écolabels et fiches techniques, documents qui seront annexés à l'acte d'engagement lors de la phase de notification du marché.

- Performances en matière sociétale en lien avec l'objet du marché : notation sur **5 ;**
  La note est attribuée au regard des éléments apportés à l'annexe 3 de l'acte d'engagement « **Cadre de réponse DD&RSE** » ainsi qu'au mémoire technique, documents qui seront annexés à l'acte d'engagement lors de la phase de notification du marché.

Ces critères seront appréciés à partir des renseignements figurant notamment dans les annexes n° 1, n° 2 et n°3 à l'Acte d'engagement.

En conséquence **toute offre qui ne comportera pas ces annexes dûment renseignées et contresignées pourra être écartée pour cause d'irrégularité**.
Le candidat portera également à la connaissance du pouvoir adjudicateur tous documents techniques, mémoire méthodologiques, justificatifs et certifications obtenus.

MODALITÉS D'ATTRIBUTION :

L'accord-cadre est attribué au candidat ayant obtenu la meilleure note pour l'ensemble des critères susmentionnés, sous réserve qu'il produise les pièces contractuelles dûment signées ainsi que les pièces prévues au 2° de l'article R.2143-3 du code de la commande publique, et notamment les pièces suivantes :

- L'état annuel des certificats reçus (NOTI2) à fournir par les candidats (hors dispositif DUME) ;
- Les renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;
- Une Attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité ;

La personne publique contactera le candidat déclarée attributaire de manière écrite, afin que celui-ci lui remette les documents demandés et pièces contractuelles dûment signées, permettant la notification du marché.

Article 9 - Litiges

Les litiges éventuels seront réglés par les lois et règlements du droit français.

Instance chargée d'informer au sujet des procédures de recours et de l'instruction des dossiers :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES
Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte
CS 44416 - 35000 RENNES
Tél. : 02 23 21 28 28 - Télécopie : 02 99 63 56 84
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Le comité consultatif de règlement amiable ou litiges relatifs aux marchés publics peut être saisi selon les modalités fixées par le décret 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics.

Le comité consultatif compétent est constitué de médiateurs délégués régionaux, accessible sur le site :
http://www.economie.gouv.fr/daj/reglement-amiable-des-litiges

Coordonnées du comité consultatif régional :

CCIRA de Nantes
DREETS DES PAYS DE LA LOIRE
Immeuble Skyline, 22 mail Pablo Picasso - BP 24209
44042 NANTES Cedex 1
Tél : 06 60 48 98 89
Mél : dreets-pdl.ccira@dreets.gouv.fr

Les voies de recours contentieux ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Articles L 551-1 et R 551-1 du Code de justice administrative pour le référé précontractuel qui peut être exercé depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat ;
- Articles R 421-1 à R 421-7 du Code de justice administrative (2 mois à compter de la notification ou publication de la décision de rejet de l'organisme) ;
- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés (deux mois à compter de la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique).

Article 10 - Renseignements complémentaires - Correspondants

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres, une demande formulée exclusivement par écrit par la plateforme « PLACE ».

Suite aux demandes de précisions dûment adressées, une synthèse des réponses sera adressée en temps utile à tous les candidats ayant été destinataires du dossier de consultation, par la plateforme de dématérialisation « PLACE ».

ATTENTION :

Les candidats sont informés que le Pôle des Achats sera fermé pour congés d'hiver du :

DU 19/12/2024 AU 03/01/2027 (inclus).

En conséquence aucun renseignement administratif ne pourra être fourni aux candidats pendant cette période.

Fait à UNIVERSITÉ DE RENNES, le 27/11/2026.

Document établi par le Service Commun de la Documentation et le Pôle des Achats
par délégation de M. le Président de l'Université de Rennes